

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 87, substituer à la dernière occurrence du signe :

« , »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.